30/09/2022

Fonds de droit français

GROUPAMA OBLIG EURO

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 8

5. Certification du Commissaire aux Comptes 17

6. Comptes de l'exercice 22

7. Annexe(s) 52

Caractéristiques de l'OPC 53

Loi Energie Climat (LEC) 58

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA OBLIG EURO

Part I, C - Code ISIN : FR0000991473

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis.

Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « *Best-in-universe* », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.
L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets…), Social (formation des salariés…), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants ….).
La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM peut investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des véhicules de titrisation via des fonds commun de créance, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), des obligations foncières et des produits structurés.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net.
L'OPCVM pourra être investi sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%.
L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net.

La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.
L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra réaliser des opérations de Credit Default Swap - CDS dont itraxx et de Total Return Swaps (TRS) jusqu'à 100% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, — A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation ou défaillance de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

29 Octobre 2021

- Mise en conformité des OPC avec les exigences de l'article 8 du règlement SFDR (en vue de leur labellisation).

23 novembre 2021

- Mise à jour des frais courants au 30 septembre 2021.

31 Décembre 2021

- Mise à jour réglementaire pour Taxonomie : **article 8**.

11 Février 2022

- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

20 juin 2022

- Modification des souscripteurs de la part M (FR0011571769) comme suit :

Avant : « Réservées aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales ».
Après : « Réservées aux investisseurs institutionnels hors mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales ».

- Mise à jour de l'adresse du siège social de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION.

16 août 2022

- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0%.

08 septembre 2022

- Fusion par absorption de la SICAV SECURI GAN dans son FCP maître GROUPAMA OBLIG EURO.

3. RAPPORT DE GESTION

Cette période est essentiellement marquée par la spirale inflationniste, débutée fin 2021 avec la flambée des coûts de l'énergie et la forte reprise économique mondiale post-confinement qui a entraîné un choc sur l'offre caractérisée par des hausses des coûts de production, elles-mêmes liées à des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et, dans certains secteurs, des pénuries de matières premières.

A partir de 2022, cette spirale inflationniste s'est accentuée avec la guerre en Ukraine (hausse des matières premières comme le gaz ou le blé, sanctions contre la Russie), la relance budgétaire massive (qui inhibe la demande) et la faiblesse de la monnaie unique. Les banques centrales sont alors intervenues massivement avec deux axes à savoir la hausse des taux directeurs (125 bps pour le BCE, 300 bps pour la Fed) et la fin des programmes d'achats d'actifs dans le but de réduire l'inflation (environ 9% aux Etats Unies et en Europe), jugée aujourd'hui plus durable que prévue.
Entre 30/09/2021 et 30/09/2022, la performance absolue de l'indice Barclays Euro Agg Corporate est de -15.14% en Total Return.

Celui-ci se répartit de la manière suivante en total return entre :
- les secteurs : Financials (-14.88%) et Corporate (-15.33%)
- les ratings : A (-14.65%) et BBB (-15.82%)
- les séniorités : Senior (-14.99%), Financial Sub Only (-16.37%) et Hybride Non Financial (-18.59%).

Sur la même période, le taux 10Y allemand est passé de -0.199% à +2.108%.

Gestion du fonds Groupama Oblig Euro :

Octobre :
En septembre, l'inflation a atteint 5,4 % sur 12 mois. En effet, les marchés financiers ont réajusté les attentes de retrait des politiques monétaires accommodantes en réponse au changement de ton des banques centrales et des chiffres d'inflation plus élevés qu'anticipé. Cela s'est traduit par une remontée des taux courts, un aplatissement de la partie longue de la courbe et un écartement des taux italiens. Les marchés du crédit sont restés relativement résistants à ces mouvements de taux. A noter toutefois un écartement des spreads sur le HY euro. Sur le mois nous avons réduit notre sous sensibilité au taux d'intérêts et pris profit sur quelques lignes de crédit.

Novembre :
Au cours du mois, la progression des taux souverains allemands et américains a rencontré deux obstacles que sont les prises de profit sur les anticipations d'inflation dans un premier temps et le retour de l'aversion pour le risque plus récemment. Ainsi, le taux à 10 ans allemand termine le mois à -0.35% en baisse de 24 points, quand le taux américain de même maturité achève la période sur des niveaux de 1.45% en recul de 10 pts. Les spreads des états périphériques de la zone euro s'écartent modérément contre l'Allemagne.

Décembre :
La BCE a par ailleurs relevé son anticipation d'inflation pour 2022 à 3.2% mais reste en dessous de 2% pour la suite. Ecartant donc les possibilités de hausse de taux pour 2022. On retiendra donc des banques centrales plus sensible à l'inflation galopante de ces derniers mois qu'à l'incertitude posée par le variant Omicron. Après des CPI records en décembre (4.9% en Europe et 6.8% aux E-U), le cycle du resserrement monétaire semble s'engager, sans pour autant inquiéter les actifs risqués qui clôturent au plus haut. Les taux ont tout de même réagi avec un 10 ans allemand en hausse de +20 bps à -0.17%, +10 bps pour le T-notes à 1.45%.

Janvier :
Dans ce contexte, les taux poursuivent leur tension avec un Bund 10 ans (+20 bp) qui repasse en territoire positif à 0% et un 10 ans US (+30 bp) qui atteint 1,8 %. Le 10 ans italien s'est également tendu sur le mois, dans un contexte d'élections présidentielles, atteignant 1.40% au plus haut. Côté crédit, l'optimisme a été de très courte durée avant que la tension sur les taux n'occupe le devant de la scène. L'Excess return de l'indice Barclays Euro Corporate est de -50bp sur le mois. Les secteurs haut beta sous performent avec un ER de -77bp sur les LT2 Banques et de -1% sur les LT2 d'assurance. Le secteur immobilier, doublement pénalisé par la hausse des taux et de multiples émissions primaires fait également partie des sous performeurs avec un ER de -76bp. Les segments longs sous performent également significativement avec un ER de -1.55% sur le 7-10.

Février :
Nous avons réduit la position short duration dans ce contexte d'aversion au risque. Nous maintenons une position short sur les spreads périphériques et avons rentré une position sur les BEI européens pour protéger le portefeuille dans ce scénario inflationniste

Mars :
Au cours du mois, nous avons profité des opportunités présentes sur le marché primaire essentiellement sur les segments courts de la courbe (GSK, CS) et dans un deuxième temps sur des émissions avec plus de beta comme ISPIM ou Rabobank AT1. Nous avons également pris partiellement nos profits sur les BEI et la sous sensibilité taux

Avril :
Coté gestion, nous avons réduit le DTS du fonds au cours du mois sur la partie crédit à cause des incertitudes pesants toujours sur le marché. Nous avons aussi diminué nos allocations sur le secteur automobile et les AT1. Du point de vue de la performance, la surperformance du fonds est expliquée essentiellement par sa sous sensibilité taux (vente de future) et son exposition à l'inflation

Mai :
La décision de sanctions additionnelles contre la Russie et le possible embargo sur le pétrole envisagé par la Commission Européenne soutiendra d'autant plus les prix de l'énergie. La croissance dans la Zone Euro sera logiquement pénalisée puisqu'elle est importatrice net de gaz et de pétrole et la hausse des prix de l'énergie se traduira inévitablement par une perte de pouvoir d'achat des consommateurs. La prudence reste donc de mise pour la BCE, avec une fin des achats d'actifs évoquée pour fin juin 2022 et une première hausse de taux directeurs qui pourrait survenir dès juillet. Les primes des émetteurs se sont tendues au cours du mois à +15bps le 1 an sur les financières A-1. L'euribor 3mois se resserre de 9bps pour finir à -0.338% tandis que l'ester reste stable autour de -0.585%

Juin :
Dans ce contexte, nous avons assisté à un mois en deux phases. D'abord une forte hausse des taux d'intérêt sur fond de montées des taux de la part des banquiers centraux (le 10Y US a ainsi atteint 3.47%, quand le 10Y Allemand s'établissait à 1.77%) avant que la crainte d'une récession globale ne fasse baisser ceux-ci fortement avec un 10Y US et Allemand terminant le mois respectivement à 1.33% et 3%. Coté crédit, les obligations privées ont souffert lors de ces deux phases avec des spread de crédit qui se sont écartés de façon continue tout au long du mois de juin, avec, par exemple, un XOVER qui s'écarte de 140bp. Au cours du mois, nous avons maintenu notre sous sensibilité taux et notre exposition crédit

Juillet :
Dans ce contexte le taux 10 ans US baisse de 37 bps à 2.64% tandis que les 10 ans allemand lui aussi chute de 52 bps et clôture le mois à 0.81%. Le marché credit IG euro se resserre de 138 bps à 108 bps ce qui efface l'essentiel de l'écartement de juin tandis que sur le High Yield la prime de risque baisse de 557 à 497 bps, qui ne récupère qu'une partie de la hausse de juin. Les performances sont sur le mois sont de 3.96% et de 4.09% pour les indices Investment Grade et le High Yield. Nous profitons du rallye du crédit en fin de moi pour réduire graduellement la surexposition tactique. Nous maintenons une position short duration dans un contexte où les anticipations de hausses de taux sont sous évaluées selon nous

Août :
Après un mois de juillet marqué par un recul significatif des taux souverains, les taux en août ont affiché –à nouveau- de fortes hausses reflétant les craintes des investisseurs sur l'inflation. Ainsi, le taux allemand à 10 ans a augmenté à 1.55%, enregistrant une hausse de 78bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3.2% enregistrant une hausse de 69pb. Au cours du mois nous avons pris profit sur nos expositions aux indexées inflation et profité du resserrement des spreads de crédit au cours de l'été pour réduire notre risque sur cette classe d'actif. Nous avons maintenu notre positionnement short sur les taux allemands et italiens

Septembre :
Dans ce contexte, le marché des taux souverains poursuit sur sa lancée du mois d'août. Après un recul en juillet, la courbe allemande affiche une inversion inédite du 10Y30 et un taux 10ans à 2.06% à fin septembre (+53bps). Le 10 ans US a dépassé brièvement les 4%, et termine le mois à 3,82% (+63bps). Le crédit n'est pas épargné et a également souffert en septembre. Le Xover clôture à 641 (+16bps sans prendre en compte le roll). Sur le mois nous avons d'abord maintenu notre sous sensibilité taux puis neutralisé en fin de mois. Nous maintenons notre position short sur l'Italie. Nous avons également renforcé notre hedge sur le crossover. Nous sommes restés prudent sur le crédit cash dans un contexte de marché très volatile.

Performance nette du fonds Groupama Oblig Euro :

Sur la période allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance du fonds Groupama Oblig Euro- part G s'établit à -16,41% contre -16,65% pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance du fonds Groupama Oblig Euro - part I s'établit à -16,65% contre -5,48% pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance du fonds Groupama Oblig Euro - part N s'établit à -17,08% contre -16,65% pour l'indice de référence.

Sur la période allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance du fonds Groupama Oblig Euro - part O s'établit à -16,35% contre -16,65% pour l'indice de référence.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA ENTREPRISES IC	53 025 152,70	93 173 932,76
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	63 089 333,54	61 065 546,39
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	61 445 526,17	61 598 888,67
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.1% 01-03-26 IND	56 542 305,40	55 964 377,19
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	41 811 676,91	43 197 527,26
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	28 747 020,00	27 657 255,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 30-01-24	27 477 203,75	27 314 442,68
EUROPEAN UNION 1.25% 04-02-43	24 638 040,00	24 778 200,01
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-33	20 344 390,65	20 170 380,26
EUROPEAN UNION 0.7% 06-07-51	18 384 287,40	18 611 377,42

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 261 511 750,42**
  - o Change à terme :
  - o Future : 120 511 750,42
  - o Options :
  - o Swap : 141 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	3 730 000,00
Total	**3 730 000,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site http:/www.groupama-am.fr et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 35 614 209,44 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site http:/www.groupama-am.fr et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- Les critères environnementaux analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières;
- Les critères sociaux/sociétaux regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formations, culture d'entreprise, climat de travail...) et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés…);
- Les critères de gouvernance portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe;

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG ».
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM,
- Exclusion des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement (représentant les 20% des sociétés les moins bien notées) selon une approche Best-in-universe.
- Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités sur 12 mois glissants.

La proportion des investissements pouvant être considérés comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, dont exclues des valeurs appartenant au Quintile 5 de l'univers d'investissement selon une approche Best-in-universe

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.
Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :
- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :
. Eric Pinon, Président
. Muriel Faure
. Cyril Roux
. Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2022

GROUPAMA OBLIG EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA OBLIG EURO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.02.09 17:55:55 +0100

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**751 173 954,35**	**567 427 504,80**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	**711 352 187,68**	**514 972 023,18**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	711 352 187,68	514 972 023,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**35 614 209,44**	**51 809 893,21**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	35 614 209,44	51 809 893,21
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**4 207 557,23**	**645 588,41**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 117 645,89	645 588,41
Autres opérations	3 089 911,34	
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**3 401 085,73**	**3 253 831,35**
Opérations de change à terme de devises		423 089,81
Autres	3 401 085,73	2 830 741,54
COMPTES FINANCIERS	**3 970 886,82**	**7 691 586,82**
Liquidités	3 970 886,82	7 691 586,82
TOTAL DE L'ACTIF	**758 545 926,90**	**578 372 922,97**

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	720 891 747,30	558 180 754,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	321 838,73	295 424,56
Report à nouveau (a)	200 715,41	93,47
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-17 069 122,10	6 145 726,14
Résultat de l'exercice (a,b)	15 571 727,25	10 271 177,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**719 916 906,59**	**574 893 175,73**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**3 035 521,89**	**2 797 521,22**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 035 521,89	2 797 521,22
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 117 645,89	645 589,22
Autres opérations	1 917 876,00	2 151 932,00
DETTES	**3 964 934,24**	**606 447,72**
Opérations de change à terme de devises		431 425,00
Autres	3 964 934,24	175 022,72
COMPTES FINANCIERS	**31 628 564,18**	**75 778,30**
Concours bancaires courants	31 628 564,18	75 778,30
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**758 545 926,90**	**578 372 922,97**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222	69 550 085,00	
JAP GOVT 10 1222	41 833 745,42	
XEUR FOAT EUR 1221		7 301 800,00
XEUR FOAT EUR 1222	6 341 760,00	
EURO BOBL 1221		8 500 590,00
US 10YR NOTE 1221		11 015 237,40
XEUR FGBX BUX 1222	2 786 160,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUROPE S36 V1		18 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S37	54 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	54 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	25 000 000,00	
ITRAXX EUR XOVER S37	8 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 1221		15 623 440,00
XEUR FGBX BUX 1221		8 540 280,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 750,59	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	14 668 969,07	10 986 780,26
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**14 670 719,66**	**10 986 780,26**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	151 695,72	41 402,15
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**151 695,72**	**41 402,15**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**14 519 023,94**	**10 945 378,11**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	750 935,93	717 697,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**13 768 088,01**	**10 227 680,33**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 803 639,24	43 496,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**15 571 727,25**	**10 271 177,13**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

◗ Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF :
Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
Valeurs négociées dans la zone Amérique :
=> Dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Pour les « obligations convertibles » et les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

◗ Titres non négociés sur un marché réglementé :
- Pour les titres non cotes, ils sont évalues sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation..
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

◗ Titres et actions d'OPCVM :
Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

◗ Titres de créances négociables :
Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :
- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
  - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
  - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

- **Opérations de gré à gré :**
  - La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN - Titres de Créances Négociables - (autres que les BTAN et BTF).
  - Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

- **CDS :**

Dérives de crédit : les crédits Defaults Swaps sont valorises à leur valeur actuelle. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**
  - Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés taux sont évalués au cours de compensation du jour.
  - Les options sur les marchés dérivés taux sont évaluées au cours de clôture du jour.

- **Acquisitions et cessions temporaires de titres :**
  - Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

  - Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

  - Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des indemnités contractuelles.

- **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**
  - Pour les contrats à terme ferme au nominal x quantité x cours de compensation x (devise).
  - Pour les contrats à terme conditionnel en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur les contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Parts I&M

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0,80% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38 € TTC**
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03 % Futures et options : max 1 € par lot.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
* * Suivant le taux de TVA en vigueur

Parts G

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0.70% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38 € TTC**
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1 € par lot.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
**suivant le taux de TVA en vigueur

Parts N

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 1,20 %TTC *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38 € TTC***
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1 % Obligations et assimilés : max 0,03 % Futures et options : max 1 € par lot.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* dont 0.75% de frais de gestion financière
** Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
***suivant le taux de TVA en vigueur

Parts O

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0.10 %TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38 € TTC***
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1 % Obligations et assimilés : max 0,03 % Futures et options : max 1 € par lot.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

** Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
***suivant le taux de TVA en vigueur

Parts R

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats…)	Actif net	Taux maximum : 0.90 %TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38 € TTC***
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1 % Obligations et assimilés : max 0,03 % Futures et options : max 1 € par lot.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

** Non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%
***suivant le taux de TVA en vigueur

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.
La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM.
Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Part GROUPAMA OBLIG EURO G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA OBLIG EURO I	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA OBLIG EURO N	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA OBLIG EURO O	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 *en* EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**574 893 175,73**	**587 866 781,27**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	452 809 137,00	67 275 830,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-178 104 792,54	-81 863 397,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 723 222,50	10 312 341,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 173 980,58	-2 930 253,98
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	16 224 487,56	8 293 205,60
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-19 239 379,84	-9 188 814,17
Frais de transactions	-373 880,89	-225 010,11
Différences de change	84 214,34	-56 078,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-132 289 430,02	-12 571 426,88
Différence d'estimation exercice N	*-121 540 734,13*	*10 748 695,89*
Différence d'estimation exercice N-1	*-10 748 695,89*	*-23 320 122,77*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	4 280 494,82	-1 288 169,43
Différence d'estimation exercice N	*1 999 741,23*	*-2 280 753,59*
Différence d'estimation exercice N-1	*2 280 753,59*	*992 584,16*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-684 497,16	-959 512,95
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	13 768 088,01	10 227 680,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	47,66 (*)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**719 916 906,59**	**574 893 175,73**

(*) N : résultat de fusion 309103 sur VL 08/09/2022

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	708 584 923,68	98,43
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 767 264,00	0,38
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**711 352 187,68**	**98,81**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	141 000 000,00	19,59
Taux	120 511 750,42	16,74
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**261 511 750,42**	**36,33**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	711 352 187,68	98,81						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 970 886,82	0,55
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							31 628 564,18	4,39
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	120 511 750,42	16,74						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			2 613 600,74	0,36	74 873 988,92	10,40	166 284 325,04	23,10	467 580 272,98	64,95
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 970 886,82	0,55								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	31 628 564,18	4,39								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					69 550 085,00	9,66			50 961 665,42	7,08
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	406 207,64	0,06						
Comptes financiers	177 618,82	0,02	52 962,48	0,01	8 920,86		715,09	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	56 417,73	0,01						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	41 833 745,42	5,81						
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	6,90
	Dépôts de garantie en espèces	1 051 078,83
	Coupons et dividendes en espèces	40 000,00
	Collatéraux	2 310 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**3 401 085,73**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	234 934,24
	Collatéraux	3 730 000,00
TOTAL DES DETTES		**3 964 934,24**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-563 848,51**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA OBLIG EURO G		
Parts souscrites durant l'exercice	254,9196	2 650 650,06
Parts rachetées durant l'exercice	-242,8666	-2 467 004,15
Solde net des souscriptions/rachats	12,0530	183 645,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 738,0090	
Part GROUPAMA OBLIG EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	118,000000	2 988 478,62
Parts rachetées durant l'exercice	-942,510000	-21 140 592,59
Solde net des souscriptions/rachats	-824,510000	-18 152 113,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	395,635000	
Part GROUPAMA OBLIG EURO N		
Parts souscrites durant l'exercice	17 566,674200	9 037 860,94
Parts rachetées durant l'exercice	-37,115900	-20 411,20
Solde net des souscriptions/rachats	17 529,558300	9 017 449,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 942,067100	
Part GROUPAMA OBLIG EURO O		
Parts souscrites durant l'exercice	42 173,605	437 407 309,87
Parts rachetées durant l'exercice	-11 936,983	-123 873 673,70
Solde net des souscriptions/rachats	30 236,622	313 533 636,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 981,938	
Part GROUPAMA OBLIG EUR PART M		
Parts souscrites durant l'exercice	681,584	724 837,51
Parts rachetées durant l'exercice	-31 450,164	-30 603 110,90
Solde net des souscriptions/rachats	-30 768,580	-29 878 273,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA OBLIG EURO G Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG EURO I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG EURO N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG EURO O Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA OBLIG EUR PART M Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	28 077,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA OBLIG EURO I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	120 647,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA OBLIG EURO N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 307,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA OBLIG EURO O	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	509 905,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA OBLIG EUR PART M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	84 997,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,34
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			35 614 209,44
	LU1891750942	G FUND - ABSOLUTE RETURN SI IC EUR	16 233 739,12
	LU1717592346	G FUND - GBL BREAKEVEN INFL IC EUR	19 380 470,32
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**35 614 209,44**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	200 715,41	93,47
Résultat	15 571 727,25	10 271 177,13
Total	**15 772 442,66**	**10 271 270,60**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EURO G		
Affectation		
Distribution	273 684,28	148 000,73
Report à nouveau de l'exercice	273 717,71	199 323,46
Capitalisation		
Total	**547 401,99**	**347 324,19**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 738,0090	1 725,9560
Distribution unitaire	157,47	85,75
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EURO I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	148 091,97	450 247,41
Total	**148 091,97**	**450 247,41**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EURO N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	107 314,00	2 336,19
Total	**107 314,00**	**2 336,19**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EURO O		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	14 969 634,70	8 928 987,14
Total	**14 969 634,70**	**8 928 987,14**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EUR PART M		
Affectation		
Distribution		542 142,38
Report à nouveau de l'exercice		233,29
Capitalisation		
Total		**542 375,67**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		30 768,580
Distribution unitaire		17,62
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	321 838,73	295 424,56
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 069 122,10	6 145 726,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-16 747 283,37**	**6 441 150,70**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EURO G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		319 606,81
Capitalisation	-68 309,91	
Total	**-68 309,91**	**319 606,81**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EURO I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-198 704,01	331 335,52
Total	**-198 704,01**	**331 335,52**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EURO N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-212 879,60	2 661,30
Total	**-212 879,60**	**2 661,30**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EURO O		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-16 267 389,85	5 227 339,98
Total	**-16 267 389,85**	**5 227 339,98**

	30/09/2022	30/09/2021
Part GROUPAMA OBLIG EUR PART M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		560 207,09
Capitalisation		
Total		**560 207,09**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	**522 099 752,00**	**671 692 918,32**	**587 866 781,27**	**574 893 175,73**	**719 916 906,59**
Part GROUPAMA OBLIG EURO G en EUR					
Actif net	50 441 992,81	80 399 085,86	20 276 877,14	19 686 383,33	16 444 560,48
Nombre de titres	4 624,6319	6 898,0171	1 751,5820	1 725,9560	1 738,0090
Valeur liquidative unitaire	10 907,24	11 655,39	11 576,32	11 406,07	9 461,72
+/- values nettes unitaire non distribuées		73,19	62,15	185,17	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-137,70				-39,30
Distribution unitaire sur résultat	213,26	235,30	212,13	85,75	314,95
Crédit d'impôt unitaire					
Report à nouveau unitaire sur résultat				115,48	
Part GROUPAMA OBLIG EURO I en EUR					
Actif net	48 262 532,94	41 277 073,33	41 729 378,47	30 959 237,23	8 366 115,48
Nombre de titres	2 090,326000	1 645,145000	1 645,145000	1 220,145000	395,635000
Valeur liquidative unitaire	23 088,51	25 090,23	25 365,16	25 373,40	21 146,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-292,11	160,32	-22,71	271,55	-502,24
Capitalisation unitaire sur résultat	387,83	437,31	388,08	369,01	374,31
Part GROUPAMA OBLIG EURO N en EUR					
Actif net	268 037,37	285 021,85	259 788,23	247 899,47	8 940 257,90
Nombre de titres	482,735400	474,766900	430,232600	412,508800	17 942,067100
Valeur liquidative unitaire	555,24	600,34	603,83	600,95	498,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,03	3,82	-0,54	6,45	-11,86
Capitalisation unitaire sur résultat	6,55	7,60	6,24	5,66	5,98

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Part GROUPAMA OBLIG EURO O en EUR					
Actif net	388 476 736,02	512 322 302,07	489 348 957,44	489 511 435,32	686 165 972,73
Nombre de titres	39 452,275	47 710,870	44 910,862	44 745,316	74 981,938
Valeur liquidative unitaire	9 846,75	10 738,06	10 896,00	10 939,94	9 151,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-129,53	68,75	-9,67	116,82	-216,95
Capitalisation unitaire sur résultat	162,19	222,50	205,70	199,55	199,64
Part GROUPAMA OBLIG EUR PART M en EUR					
Actif net	34 650 452,86	37 409 435,21	36 251 779,99	34 488 220,38	
Nombre de titres	32 316,020	32 653,369	31 864,371	30 768,580	
Valeur liquidative unitaire	1 072,23	1 145,65	1 137,69	1 120,89	
+/- values nettes unitaire non distribuées		7,19	6,11	18,20	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,54				
Distribution unitaire sur résultat	19,20	21,20	18,74	17,62	
Crédit d'impôt unitaire					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 4,75%03-34	EUR	23 015 437,98	29 522 882,82	4,10
ALLIANZ SE 5.625% 17-10-42	EUR	2 700 000	2 850 164,48	0,39
BUND 4.25% 04/07/39	EUR	6 044 806,08	7 806 941,58	1,08
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	2 000 000	1 121 760,00	0,15
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-52	EUR	3 647 320,02	1 960 215,67	0,28
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-29	EUR	22 882 297,81	20 587 711,14	2,86
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.25% 15-08-48	EUR	4 000 000	3 336 529,32	0,47
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	1 400 000	1 225 769,81	0,17
DBR 2 1/2 08/15/46	EUR	4 000 000	4 306 178,63	0,59
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	4 000 000	3 912 542,47	0,55
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	1 300 000	1 228 107,60	0,17
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	1 300 000	1 193 374,36	0,16
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	2 400 000	1 910 678,79	0,26
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	20 000 000	23 219 252,05	3,23
FRESENIUS SE 0.75% 15-01-28	EUR	2 583 000	2 215 629,11	0,31
FRESENIUS SE 1.875% 24-05-25	EUR	3 100 000	2 990 607,79	0,41
GERMANY 0.5% 15-02-26	EUR	24 000 000	23 089 545,21	3,21
GERMANY 4% 04-01-37	EUR	10 600 000	13 216 268,77	1,84
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25	EUR	1 800 000	1 703 270,22	0,24
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	2 100 000	1 968 943,75	0,28
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	4 300 000	3 935 929,90	0,54
TOTAL ALLEMAGNE			**153 302 303,47**	**21,29**
AUSTRALIE				
AUST & NZ BANKING GROUP 2.5% 16/01/2024	EUR	400 000	406 570,68	0,06
MACQUARIE GROUP 0.35% 03-03-28	EUR	4 250 000	3 411 354,49	0,47
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.44% 13-01-28	EUR	3 050 000	2 584 089,52	0,36
TOTAL AUSTRALIE			**6 402 014,69**	**0,89**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 3.15% 20-06-44	EUR	1 581 000	1 672 473,41	0,23
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	9 899 000	7 918 507,07	1,10
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 1.5% 02-11-86	EUR	1 581 000	1 008 785,85	0,14
ERSTE GR BK 1.625% 08-09-31	EUR	1 600 000	1 361 460,05	0,19
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	1 200 000	890 031,21	0,13
TOTAL AUTRICHE			**12 851 257,59**	**1,79**
BELGIQUE				
BELGIQUE 4% 28/03/2032	EUR	7 300 000	8 252 956,00	1,15
BELGIUM 1.9% 22-06-38	EUR	9 600 000	8 248 643,51	1,14
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.25% 22-06-57	EUR	1 244 987,28	1 059 883,77	0,15
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 0.875% 28-04-30	EUR	1 800 000	1 451 837,96	0,20
TOTAL BELGIQUE			**19 013 321,24**	**2,64**
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.1% 26-01-27	EUR	3 900 000	3 273 026,92	0,46
REPU DU CHIL 1.625% 30-01-25	EUR	700 000	675 329,60	0,09
TOTAL CHILI			**3 948 356,52**	**0,55**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANEMARK				
DSV PANALPINA AS 0.375% 26-02-27	EUR	2 250 000	1 970 033,12	0,28
GNDC 0 7/8 11/25/24	EUR	3 100 000	2 824 436,12	0,39
JYSKE BANK DNK 1.25% 28-01-31	EUR	1 977 000	1 729 879,74	0,24
TOTAL DANEMARK			**6 524 348,98**	**0,91**
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 1.75% 10-05-24	EUR	2 500 000	2 402 332,36	0,34
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	2 700 000	2 206 361,22	0,31
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	3 600 000	3 386 347,40	0,47
BBVA 0.5% 14-01-27	EUR	2 800 000	2 401 623,67	0,33
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	2 700 000	2 409 967,85	0,33
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 800 000	1 638 007,52	0,23
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	1 200 000	954 271,85	0,13
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	6 400 000	5 855 697,10	0,82
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	3 800 000	3 544 320,90	0,50
ESPAGNE 5.15% 10/44	EUR	2 704 000	3 496 408,31	0,48
ESPAGNE 5.75%01-32	EUR	13 000 000	16 009 464,38	2,22
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	1 300 000	1 255 057,22	0,18
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 346 540,33	0,19
SPAI GOVE BON 2.9% 31-10-46	EUR	2 379 000	2 190 356,71	0,31
SPAI GOVE BON 3.45% 30-07-66	EUR	800 000	758 582,68	0,10
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-28	EUR	3 877 000	3 358 296,17	0,46
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	8 880 000	8 499 291,29	1,18
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	EUR	1 617 000	825 506,63	0,11
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.85% 30-07-35	EUR	1 000 000	844 405,21	0,11
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	2 000 000	1 374 105,21	0,19
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33	EUR	1 000 000	921 359,32	0,13
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.957% 01-07-39	EUR	2 690 000	1 901 086,38	0,26
TOTAL ESPAGNE			**67 579 389,71**	**9,38**
ETATS-UNIS				
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	5 700 000	5 295 739,99	0,74
GEN MILLS 0.45% 15-01-26	EUR	3 600 000	3 274 776,49	0,46
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.65% 11-02-32	EUR	3 681 000	2 825 296,08	0,39
LOUIS DREYFUS COMPANY BV FIX 2.375% 27-11-25	EUR	2 150 000	2 074 849,55	0,29
PPG INDUSTRIES 2.75% 01-06-29	EUR	7 000 000	6 436 256,44	0,89
THERMO FISHER SCIENTIFIC 2.375% 15-04-32	EUR	1 350 000	1 221 225,90	0,17
TOTAL ETATS-UNIS			**21 128 144,45**	**2,94**
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-09-31	EUR	5 000 000	4 002 625,34	0,55
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-04-43	EUR	2 000 000	1 283 612,33	0,17
HUHTAMAKI OY 4.25% 09-06-27	EUR	3 400 000	3 250 479,18	0,45
NORDEA BANK AB PUBL 3.5% PERP	EUR	1 400 000	1 270 861,79	0,18
REPU DE FINL 0.75% 15-04-31	EUR	5 892 000	5 073 095,94	0,71
TOTAL FINLANDE			**14 880 674,58**	**2,06**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ADP 1.125% 18-06-34	EUR	2 000 000	1 407 537,53	0,19
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	6 400 000	5 808 718,47	0,81
ARKEMA 1.5% PERP	EUR	2 700 000	2 303 317,48	0,32
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	5 500 000	5 152 838,49	0,72
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	2 050 000	1 988 510,95	0,27
BFCM 2.375% 24-03-26 EMTN	EUR	2 700 000	2 547 620,88	0,35
BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN	EUR	1 300 000	1 070 654,45	0,15
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	4 900 000	4 277 078,77	0,60
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	3 300 000	2 885 215,99	0,40
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	4 356 332	5 258 102,27	0,73
EDF 4.0% PERP	EUR	1 000 000	907 535,00	0,13
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	2 700 000	2 433 958,46	0,34
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	1 400 000	964 587,36	0,13
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	2 900 000	2 576 437,66	0,35
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-02-26	EUR	18 000 000	16 795 260,00	2,34
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 1.5% 25-05-50	EUR	11 095 508	8 070 258,47	1,12
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 2.0% 25-05-48	EUR	7 293 887	6 050 810,82	0,84
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 4.0% 25-10-38	EUR	7 537 642	8 721 267,60	1,21
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	1 554 189	1 269 353,63	0,17
ICADE SANTE SAS 0.875% 04-11-29	EUR	1 800 000	1 402 734,33	0,20
ILIAD 0.75% 11-02-24	EUR	1 800 000	1 708 044,78	0,24
OAT 4% 04/2055	EUR	5 875 109	7 136 750,03	0,99
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	1 600 000	1 433 813,26	0,20
RENA CRE 0.5% 15-09-23 EMTN	EUR	2 700 000	2 613 600,74	0,36
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	2 800 000	2 370 813,32	0,33
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	2 703 000	2 332 122,30	0,33
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	EUR	42 262 384	43 048 510,66	5,98
SCOR 3.0% 08-06-46	EUR	2 700 000	2 483 483,30	0,34
SOCIETE GENERALE	EUR	2 000 000	1 718 245,48	0,24
TOTALENERGIES SE 2.0% PERP	EUR	2 075 000	1 529 251,83	0,22
UBISOFT ENTERTAINMENT SA	EUR	2 600 000	2 070 999,33	0,29
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	32 000	2 767 264,00	0,38
TOTAL FRANCE			**153 104 697,64**	**21,27**
INDONESIE				
INDONESIA GOVERNMENT INTL BOND 1.45% 18-09-26	EUR	3 000 000	2 672 626,85	0,38
INDONESIA GOVERNMENT INTL BOND 2.15% 18-07-24	EUR	4 000 000	3 907 398,08	0,54
TOTAL INDONESIE			**6 580 024,93**	**0,92**
IRLANDE				
IRLANDE 2.0% 18-02-45	EUR	700 000	596 304,21	0,07
IRLANDE 2.40% 15-05-30	EUR	2 882 212,58	2 911 544,53	0,41
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	EUR	1 800 000	1 735 679,84	0,24
TOTAL IRLANDE			**5 243 528,58**	**0,72**
ITALIE				
A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN	EUR	1 700 000	1 455 822,83	0,20
ASS GENERALI 3.875% 29-01-29	EUR	1 775 000	1 625 320,94	0,23
BTP ITALY 5% 01/08/39	EUR	2 376 000	2 544 780,71	0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BTPS 2.7 03/01/47	EUR	4 753 000	3 600 926,63	0,50
ENEL 1.375% PERP	EUR	2 600 000	1 939 793,58	0,27
ENI 2.625% PERP	EUR	3 200 000	2 818 500,16	0,39
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	3 650 000	3 453 055,00	0,48
IGIM 0 1/4 06/24/25	EUR	2 700 000	2 454 431,30	0,34
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.875% 08-07-26	EUR	1 900 000	1 697 841,04	0,24
INTE 0.625% 24-02-26 EMTN	EUR	2 750 000	2 395 542,52	0,33
INTE 2.925% 14-10-30 EMTN	EUR	1 350 000	1 061 145,40	0,14
INTE 3.75% PERP	EUR	1 250 000	960 802,85	0,13
INTE 6.375% PERP	EUR	4 700 000	3 590 115,77	0,50
INTESA SANPAOLO 2.855% 23-04-25 EMTN	EUR	1 350 000	1 310 361,23	0,19
INTESA SP 3.375% 01/25	EUR	300 000	310 030,15	0,04
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	EUR	12 008 000	11 335 845,97	1,58
ITAL BUON POL 2.8% 01-03-67	EUR	546 000	388 933,54	0,05
ITALIE 3.50% 01/03/2030	EUR	11 393 000	11 057 141,28	1,53
ITALIE 5.75% 02-33	EUR	8 774 000	9 810 648,10	1,36
ITALIE 5%09-010325	EUR	10 524 000	11 034 814,03	1,53
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	EUR	3 408 000	2 495 673,21	0,35
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	EUR	9 267 000	6 940 469,01	0,96
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.7% 01-09-51	EUR	1 869 000	1 096 074,53	0,15
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.05% 01-08-27	EUR	7 004 000	6 531 686,78	0,91
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-09-49	EUR	1 782 000	1 631 545,15	0,23
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 01-02-37	EUR	3 565 000	3 434 294,70	0,48
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.25% 01-11-29	EUR	6 979 508,34	7 711 068,54	1,07
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	2 850 000	2 681 047,51	0,38
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	1 550 000	1 347 979,69	0,19
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 4.375% 12-07-29	EUR	2 500 000	2 463 921,23	0,34
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 5.875% 04-03-29	EUR	2 050 000	2 125 952,92	0,29
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	4 050 000	3 844 140,16	0,53
TOTAL ITALIE			**117 149 706,46**	**16,27**
LITUANIE				
LITH GOV 2.125% 22-10-35 EMTN	EUR	2 000 000	1 726 844,11	0,24
TOTAL LITUANIE			**1 726 844,11**	**0,24**
LUXEMBOURG				
DIGITAL INTREPID HOLDING BV 0.625% 15-07-31	EUR	2 297 000	1 546 804,36	0,21
NESTLE FIN 1.25% 29-03-31 EMTN	EUR	3 550 000	3 037 566,74	0,43
SWISS RE FINANCE LUX 2.534% 30-04-50	EUR	1 300 000	1 054 748,07	0,15
TOTAL LUXEMBOURG			**5 639 119,17**	**0,79**
MEXIQUE				
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.625% 08-04-26	EUR	7 265 000	6 792 260,48	0,94
TOTAL MEXIQUE			**6 792 260,48**	**0,94**
PAYS-BAS				
ABB FINANCE B V 0.625% 31-03-24	EUR	3 450 000	3 351 061,09	0,46
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 0.75% 08-03-25	EUR	4 000 000	3 782 700,27	0,53
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.875% PERP	EUR	2 600 000	2 021 110,21	0,28
EDP FIN 1.875% 21-09-29 EMTN	EUR	2 300 000	2 010 079,96	0,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELM BV FOR FIRMENICH INTL 3.75% PERP	EUR	3 000 000	2 772 449,79	0,39
EURONEXT NV 0.125% 17-05-26	EUR	1 875 000	1 650 486,47	0,23
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 3.875% 05-01-26	EUR	2 750 000	2 812 732,21	0,39
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	2 400 000	1 976 016,16	0,27
NETHER 2 3/4 01/15/47	EUR	500 000	538 579,86	0,07
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-52	EUR	3 325 649	1 675 994,07	0,23
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	EUR	967 618	1 170 786,63	0,16
PAYS BAS 2.50% 15/01/2033	EUR	1 582 255	1 618 623,30	0,23
PAYS BAS 4% 15/01/37	EUR	6 375 363	7 585 294,24	1,06
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	2 700 000	2 438 235,18	0,34
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	3 500 000	2 994 894,62	0,41
STELLANTIS NV 2.75% 01-04-32	EUR	4 800 000	3 970 865,75	0,55
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP	EUR	1 300 000	1 264 727,17	0,18
TOTAL PAYS-BAS			**43 634 636,98**	**6,06**
PEROU				
PERU GOVE INT 2.75% 30-01-26	EUR	2 000 000	1 954 659,18	0,27
TOTAL PEROU			**1 954 659,18**	**0,27**
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	1 800 000	1 660 450,56	0,24
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80	EUR	2 800 000	2 423 959,23	0,34
PGB 3 7/8 02/15/30	EUR	4 666 023,81	5 111 694,28	0,71
PORTUGAL4.1%06-150437	EUR	1 033 220,34	1 136 780,58	0,15
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.9% 12-10-35	EUR	1 494 235,52	1 133 321,97	0,15
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	EUR	521 089,09	277 849,66	0,04
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28	EUR	2 920 088,74	2 894 868,37	0,40
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	3 925 038,31	3 621 310,24	0,51
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	EUR	3 000 000	3 277 624,11	0,45
TOTAL PORTUGAL			**21 537 859,00**	**2,99**
ROUMANIE				
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 13-07-30	EUR	3 100 000	2 025 631,30	0,28
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.75% 26-02-26	EUR	4 000 000	3 698 821,37	0,52
TOTAL ROUMANIE			**5 724 452,67**	**0,80**
ROYAUME-UNI				
BP CAP MK 3.25% PERP	EUR	2 850 000	2 570 672,28	0,36
GSK CONSUMER HEALTHCARE CAPITAL NL BV 1.75% 29-03-30	EUR	1 700 000	1 458 849,29	0,20
HSBC HOLDINGS PLC 6.0% PERP	EUR	1 300 000	1 281 817,85	0,18
NATWEST MKTS 1.375% 02-03-27	EUR	6 700 000	5 977 853,81	0,83
TOTAL ROYAUME-UNI			**11 289 193,23**	**1,57**
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 0.75% 09-04-30	EUR	3 000 000	2 537 842,60	0,35
SLOVAQUIE 3.625% 01/29	EUR	1 000 000	1 076 421,23	0,15
TOTAL SLOVAQUIE			**3 614 263,83**	**0,50**
SUEDE				
SANDVIK AB 0.375% 25-11-28	EUR	1 700 000	1 363 511,78	0,19
TELIA COMPANY AB 4.625% 21-12-82	EUR	3 100 000	2 965 296,51	0,41
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	EUR	2 900 000	2 704 744,59	0,38
TOTAL SUEDE			**7 033 552,88**	**0,98**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	10 550 000	9 623 282,94	1,34
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	5 250 000	5 074 294,37	0,70
TOTAL SUISSE			**14 697 577,31**	**2,04**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**711 352 187,68**	**98,81**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**711 352 187,68**	**98,81**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
G FUND - ABSOLUTE RETURN SI IC EUR	EUR	16 850,816	16 233 739,12	2,25
G FUND - GBL BREAKEVEN INFL IC EUR	EUR	20 068	19 380 470,32	2,70
TOTAL LUXEMBOURG			**35 614 209,44**	**4,95**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**35 614 209,44**	**4,95**
TOTAL Organismes de placement collectif			**35 614 209,44**	**4,95**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 1222	EUR	-649	756 085,00	0,10
JAP GOVT 10 1222	JPY	-40	2 820,89	
XEUR FGBX BUX 1222	EUR	19	-289 940,00	-0,04
XEUR FOAT EUR 1222	EUR	-48	358 740,00	0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**827 705,89**	**0,11**
TOTAL Engagements à terme fermes			**827 705,89**	**0,11**
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	54 000 000	-1 917 876,00	-0,27
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	-54 000 000	1 917 876,00	0,27
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	-25 000 000	887 905,56	0,12
ITRAXX EUR XOVER S37	EUR	-8 000 000	284 129,78	0,05
TOTAL Credit Default Swap			**1 172 035,34**	**0,17**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**1 172 035,34**	**0,17**
TOTAL Instrument financier à terme			**1 999 741,23**	**0,28**
Appel de marge				
APPEL MARGE JP MORGA	JPY	-400 000	-2 820,89	
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	-824 885	-824 885,00	-0,12
TOTAL Appel de marge			**-827 705,89**	**-0,12**
Créances			**3 401 085,73**	**0,47**
Dettes			**-3 964 934,24**	**-0,55**
Comptes financiers			**-27 657 677,36**	**-3,84**
Actif net			**719 916 906,59**	**100,00**

Part GROUPAMA OBLIG EURO G	**EUR**	**1 738,0090**	**9 461,72**
Part GROUPAMA OBLIG EURO I	**EUR**	**395,635000**	**21 146,04**
Part GROUPAMA OBLIG EURO O	**EUR**	**74 981,938**	**9 151,08**
Part GROUPAMA OBLIG EURO N	**EUR**	**17 942,067100**	**498,28**

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA OBLIG EURO G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	273 684,277	EUR	157,47	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	273 684,277	EUR	157,47	EUR

7. ANNEXE(S)

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA OBLIG EURO

Part R, C - Code ISIN : FR0013283504

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis.

Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « *Best-in-universe* », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets…), Social (formation des salariés…), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants ….).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM peut investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des véhicules de titrisation via des fonds commun de créance, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), des obligations foncières et des produits structurés.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra être investi sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%.

L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net.

La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra réaliser des opérations de Credit Default Swap - CDS dont itraxx et de Total Return Swaps (TRS) jusqu'à 100% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, ← → A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation ou défaillance de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA OBLIG EURO

Part O, C - Code ISIN : FR0013283496

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis.

Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « *Best-in-universe* », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.
L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets…), Social (formation des salariés…), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants ….).
La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM peut investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des véhicules de titrisation via des fonds commun de créance, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), des obligations foncières et des produits structurés.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net.
L'OPCVM pourra être investi sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%.
L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net.

La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.
L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra réaliser des opérations de Credit Default Swap - CDS dont itraxx et de Total Return Swaps (TRS) jusqu'à 100% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des revenus : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation ou défaillance de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA OBLIG EURO

Part N, C - Code ISIN : FR0010292268

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis.

Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « *Best-in-universe* », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.
L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets…), Social (formation des salariés…), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants ….).
La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM peut investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des véhicules de titrisation via des fonds commun de créance, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), des obligations foncières et des produits structurés.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net.
L'OPCVM pourra être investi sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%.
L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net.

La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.
L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra réaliser des opérations de Credit Default Swap - CDS dont itraxx et de Total Return Swaps (TRS) jusqu'à 100% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, — A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation ou défaillance de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA OBLIG EURO

Part G, C/D - Code ISIN : FR0010941336

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis.

Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « *Best-in-universe* », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.
L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets…), Social (formation des salariés…), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants ….).
La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM peut investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des véhicules de titrisation via des fonds commun de créance, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), des obligations foncières et des produits structurés.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net.
L'OPCVM pourra être investi sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%.
L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net.

La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.
L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra réaliser des opérations de Credit Default Swap - CDS dont itraxx et de Total Return Swaps (TRS) jusqu'à 100% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation ou défaillance de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Groupama ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA OBLIG EURO

Part M, D - Code ISIN : FR0011571769

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis.

Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou " high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « *Best-in-universe* », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets…), Social (formation des salariés…), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants ….).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM peut investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des véhicules de titrisation via des fonds commun de créance, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), des obligations foncières et des produits structurés.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra être investi sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%.

L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net.

La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra réaliser des opérations de Credit Default Swap - CDS dont itraxx et de Total Return Swaps (TRS) jusqu'à 100% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVMn'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : Une éventuelle dégradation ou défaillance de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

LOI ENERGIE-CLIMAT

ART.29 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des OPC

GROUPAMA OBLIG EURO 2022

Groupama ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'Avenir

LOI ENERGIE-CLIMAT

ART.29 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance) dans la gestion des OPC

1. Présentation du FCP Groupama Oblig Euro
2. La politique ESG de Groupama AM
3. Les fondements de notre approche ESG
4. La démarche d'engagement actionnarial
5. Le principe de double matérialité
6. Une démarche d'intégration ESG systématique dans notre analyse fondamentale
7. Une analyse ESG structurée
8. Noter les entreprises : Analyse quantitative
9. Nos indicateurs ESG et environnementaux
10. Focus Biodiversité
11. Risques de Durabilité
12. Le reporting pour le FCP Groupama Oblig Euro

PRESENTATION DU FCP GROUPAMA OBLIG EURO

NOM DU FCP	GROUPAMA OBLIG EURO
Classification AMF	Obligations et autres titres de créance libellés en euros
Encours > 500 M€	OUI
Encours au 30/09/2022 *(toutes parts, en M€)*	720
SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)	Article 8
AMF – Doctrine 2020-03	Communication centrale sur la prise en compte de critères ESG
Stratégie du FCP (synthèse)	**L'objectif de gestion** est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate clôture coupons nets réinvestis L'OPC adopte un style de gestion active. Le gérant utilise plusieurs leviers pour mettre en œuvre son processus d'investissement : l'allocation entre les différentes classes d'actif à sa disposition, la sélection des émetteurs, le directionnel (pilotage de la sensibilité, allocation géographique, positionnement de courbe) et les diversifications autorisées. **Principales sources de performance :** 1/ L'allocation entre classes d'actifs qui permet de se positionner sur les classes d'actifs les plus prometteuses 2/ La sélection de titres, optimisée en termes d'émetteurs et de titres 3/ Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe 4/ La diversification du portefeuille au travers de dérivés de taux et d'obligations (high yield, non notées, indexées sur l'inflation, convertibles et émergentes) **Composition**: l'actif de l'OPCVM peut investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables),des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des véhicules de titrisation via des fonds commun de créances, des contingent convertible bonds (Coco Bonds), des obligations foncières et des produits structurés.
Durée de placement minimum recommandée	Supérieure à 3 ans.

LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN MONDE EN MUTATION

Groupama AM propose à ses clients **une gestion de conviction**, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée**.

A cette fin la prise en compte des critères ESG permet d'appréhender **les trois transitions (numérique, environnementale et démographique) qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises :**

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

C'est le passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies bas-carbone et sur la gestion des impacts environnementaux tels que la protection de la biodiversité des activités des entreprises.

Exemple : Les entreprises du secteur des biens d'équipements développent des produits et solutions technologiques qui permettent d'optimiser la gestion de l'énergie des bâtiments et outils industriels (par ex : contrôle de la consommation d'énergie) et de développer les énergies renouvelables (fournisseurs d'éoliennes, technologies pour la gestion décentralisée des réseaux d'énergie...) ou encore de nouvelles technologies ferroviaires (train à hydrogène)...

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Elle intègre les conséquences des évolutions sociétales - viellissement de la population, urbanisation, montée des inégalités - pour les entreprises sur la gestion de leur capital humain et de toute la chaine de valeur.

La poursuite de la croissance démographique mondiale pose le défi de la sécurité alimentaire. En 2050, nous serons près de 10 milliards d'êtres humains sur terre : la consommation ou l'alimentation animale devraient au minimum doubler. Ce défi est adressé à l'ensemble de la chaine agro-alimentaire, de l'amont de la filière, soit l'agriculture, à son aval représenté par les industries de 1ère et de 2ème transformation. Des investissements majeurs sont donc nécessaires pour faire face à une demande en forte croissance, optimiser l'utilisation les ressources et répondre aussi à l'émergence de nouvelles tendances de consommation.

TRANSITION NUMÉRIQUE

Elle représente l'impact des nouvelles technologies, de la capacité à gérer des données à très grande échelle sur les processus internes des entreprises, leurs relations avec leurs clients, leurs fournisseurs et la société civile.

Véritable enjeu stratégique économique et social, les réseaux de télécommunications mobiles et fixes de demain (5G, Très Haut Débit en particulier avec la Fibre) permettent de nouveaux usages pour les consommateurs, transforment les métiers des entreprises dans les modes de production et de travail, et sont des moteurs essentiels de la décarbonation grâce à une pleine maîtrise des données. Leur performance technologique (débit, rapidité, connectivité, fiabilité, sécurité) sont porteuses d'innovations de rupture dans de nombreux secteurs : industrie, agriculture, automobile, santé, commerce, médias, services financiers, éducation...

GROUPAMA AM, PIONNIER DE LA FINANCE DURABLE

2001 — Lancement de notre fonds ISR Action

2003 — Création d'un pôle d'analyse ESG, intégré à l'analyse financière

2006 — Groupama AM : signataire fondateur des PRI

2009 — Lancement de notre fonds ISR Crédit

2010 — Méthodologie ESG d'analyse des Etats et lancement de notre fonds ISR Etat

2015 — Méthodologie d'analyse des Green Bonds

2016 — Fusion des équipes d'analyse financière et extra- financière

2018 — Création d'une direction de la Stratégie ESG

2021 — **27** fonds ouverts label ISR
1 fonds ouvert label GreenFin

91 MILLIARDS D'EUROS d'actifs sous gestion prenant en compte des critères ESG (au 31/12/2021) **SUR 117 MILLIARDS D'EUROS** d'actifs sous gestion (au 31/12/2021)

LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN ENGAGEMENT FORT DANS LA DURÉE

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière. Aujourd'hui, plus de **3/4 de nos encours sont gérés en prenant en compte des critères ESG**.

L'ambition de Groupama AM est de répondre à trois orientations :

- Diffuser l'ESG dans tous les départements de Groupama AM par une politique de formation active
- Faire évoluer notre offre vers plus d'intégration et une gamme de produits thématiques ESG
- Répondre aux demandes de nos clients en matière de Finance Durable.

UNE GOUVERNANCE ESG SPÉCIFIQUE

Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une **Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018, et a été confiée à la Directrice de la recherche, membre du Comité de direction.**

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le Comité Stratégie ESG, qui se réunit deux fois par trimestre et est présidé par la Direction Générale. De nombreuses équipes de Groupama AM sont impliquées dans la réalisation des différents projets définis pour atteindre les objectifs de la Stratégie ESG, et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'intégration ESG.

NOTRE GOUVERNANCE ESG

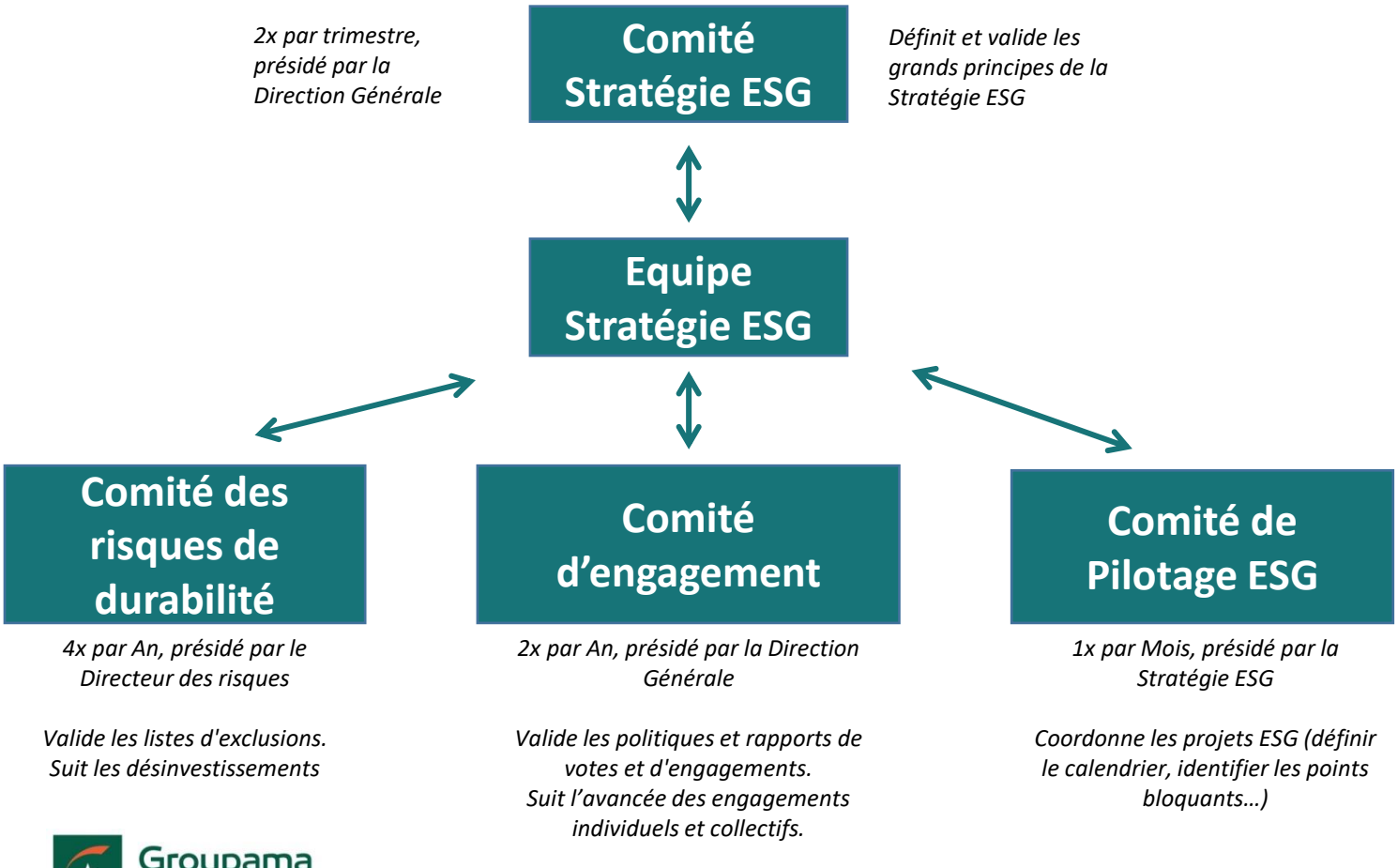

LES FONDEMENTS DE NOTRE APPROCHE ESG

UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE INTÉGRÉE UNIQUE SUR LA PLACE

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement **une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique.** Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

En 2016, Groupama AM a franchi **une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG**. Ainsi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les anciens analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Les anciens analystes ESG ont quant à eux acquis les fondamentaux de l'analyse financière par des formations délivrées par la SFAF.

Aujourd'hui, **chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre.** Le département de la Recherche comprend une équipe composée de 11 analystes financiers et ESG dont 2 analystes référents pour l'étude des piliers Environnemental d'une part et Social/Sociétal d'autre part. Les 3 économistes pays, membres du département Recherche, intègrent également les critères ESG dans leurs analyses pays.

L'équipe en charge de la stratégie ESG est composée de trois personnes, dont un analyste dédié à l'engagement et à la gouvernance et un expert ESG.

NOS SOURCES D'ANALYSE ESG

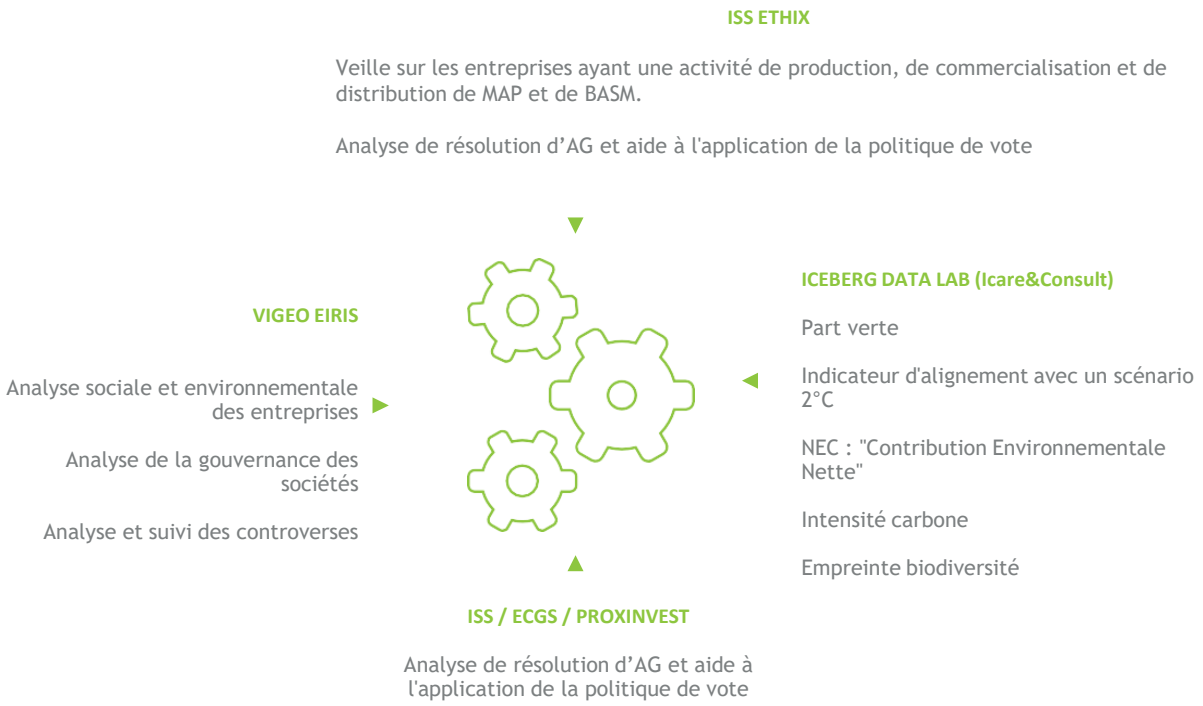

DEMARCHE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Pour Groupama AM, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité fiduciaire de détenteur d'actifs à long terme ainsi qu'une volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG. L'engagement est d'une part **une source de création de valeur** et d'autre part **un moyen de diminuer les risques.**

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une **politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG** qui répondent aux objectifs suivants :

- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues
- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et partager les bonnes pratiques sectorielles auprès des entreprises détenues

Pour Groupama AM, l'engagement actionnarial est une **démarche volontaire et constructive** d'un ou plusieurs investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises identifiées.

Notre démarche se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives, ainsi que grâce à une présence forte sur la Place de Paris.

Pour retrouver notre politique d'engagement 2022, rendez-vous ici.

- **Engagement individuel** :

1/ Un dialogue avec les sociétés :

- rencontres avec le top management des principales capitalisations européennes
- dialogue actionnarial suivi avec les sociétés ciblées

2/ Une politique de vote exigeante (en place depuis 2001), actualisée tous les ans. Mobilisant gérants, analystes et middle-office, l'exercice des droits de votes couvre plus de 200 assemblées générales dans l'ensemble des pays de l'espace européen.

3/ La possibilité pour Groupama AM, au-delà des votes aux assemblées, de discuter en amont avec les entreprises des projets de résolutions présentés aux Assemblées Générales.

- **Engagement collaboratif** :

Depuis 2021, Groupama AM s'est associé à 7 nouvelles initiatives collaboratives, soutenant en particulier une transition juste, le développement d'un reporting non financier ainsi que la finance d'impact.

Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme, incluant également **l'exercice des droits de vote**. La politique de vote formalise annuellement **les pratiques de la société de gestion en matière d'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales de sociétés cotées au titre de son statut d'actionnaire.** Vous pouvez accéder à la politique de vote 2022 **ici.**

UNE PRESENCE FORTE SUR LA PLACE DE PARIS

Groupama AM compte parmi les acteurs fortement engagés sur la Place de Paris depuis le début des années 2000. Il joue un rôle clé au sein des différents groupes de travail dans le but de promouvoir et d'améliorer les pratiques dans le domaine de l'investissement responsable. Groupama AM a notamment la présidence du comité Finance Durable de l'Association Française de Gestion depuis mai 2015 et la co-présidence de la commission extra-financière de la Société Française des Analyses Financiers (SFAF) depuis 2014.

PRINCIPE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

LE RÈGLEMENT SFDR DEMANDE AUX INVESTISSEURS :

Comment ils identifient et gèrent les potentiels risques des évènements ESG extérieurs qui peuvent avoir un impact sur la valeur d'un investissement – ce sont les risques de durabilité

Comment ils identifient et limitent les potentielles incidences négatives en matière de durabilité – ou PAI – c'est-à-dire la manière dont l'entreprise qui est financée affecte la société et l'environnement : émissions carbone, pollution, inégalités salariales

LA COMBINAISON DE CETTE DOUBLE APPROCHE EST APPELÉE « DOUBLE MATÉRIALITÉ », LA PREMIÈRE RENVOIE À LA MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE, LA SECONDE À LA MATÉRIALITÉ ESG.

UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

UNE ANALYSE ESG ET FINANCIÈRE ABOUTISSANT À UNE RECOMMANDATION UNIQUE

L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères « ESG matériels », c'est-à-dire ceux ayant un impact sur les critères financiers.

- **Définition des critères ESG matériels**

Notre approche concernant les critères ESG matériels combine une **analyse top-down et bottom-up.**

Nous partons d'une analyse macro-économique, c'est-à-dire des trois transitions que nous avons identifiées comme structurantes, et nous les déclinons en une approche micro-économique, au niveau du secteur et de la valeur permettant d'**évaluer si l'entreprise intègre les évolutions de son écosystème d'une part et d'autre part de mesurer sa capacité à s'adapter rapidement aux nouvelles donnes dans le cadre de la stratégie mise en place.**

- **Impact sur les éléments financiers**

L'étude de ces critères ESG aboutit à une appréciation ESG sur trois crans (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective. L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre **comment l'analyse de ces éléments extra financiers va être prise en compte dans la recommandation globale de la valeur**

EXEMPLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ESG SUR LE SECTEUR BANCAIRE

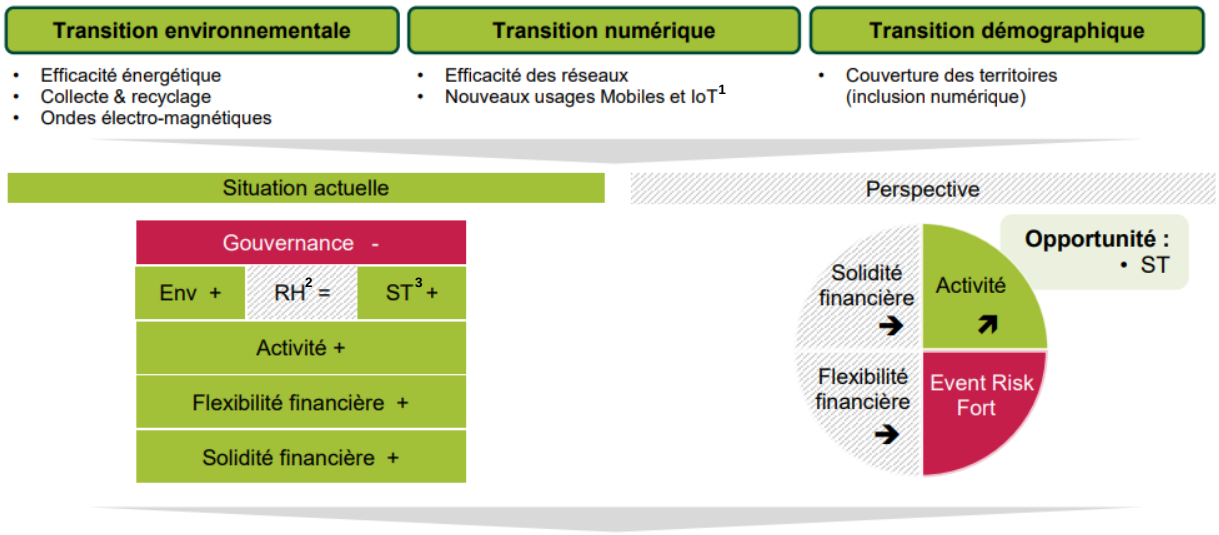

1) Internet of Things : L'Internet des objets (en anglais Internet of Things ou IoT) est l'interconnexion entre l'Internet et des objets, des lieux et des environnements physiques.
2) RH : Ressources Humaines
3) ST : Sociétal

UNE ANALYSE ESG STRUCTURÉE

Pour chacun des quatre piliers E, S, S et G, nous avons défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur. Pour cela, ils fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions – environnementale, numérique et démographique – que nous avons identifiées comme modifiant en profondeur les modèles d'affaires des entreprises.

Les critères environnementaux :

Ils analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique en matière :

- de protection de la biodiversité,
- de gestion des déchets et des pollutions,
- de gestion des eau et des infrastructures,
- de consommation des matières premières.

Les critères sociaux et sociétaux :

Ils regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions, et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) qui questionne le rôle de l'entreprise dans la société, sa « raison d'être », et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Les critères de gouvernance :

Ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable dans la stratégie et la communication externe. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et parties prenantes de l'entreprise.

L'approche ESG intégrée à l'analyse des émetteurs souverains

Depuis octobre 2018, l'évaluation du risque pays par Groupama AM prend en compte les risques ESG, dans la notation selon quatre piliers. Cette méthodologie vise à capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociétaux et politiques dans le climat des affaires d'un pays. Le score ESG est déterminé comme la somme des notes de trois composantes : Gouvernance, Social/Sociétal et Environnement.

- Le score « gouvernance » mesure la qualité des structures du pouvoir d'un pays. Il est composé de six sous-piliers dont les données sont publiées par la Banque Mondiale : Liberté d'expression, qualité du système réglementaire, efficacité gouvernementale, contrôle de la corruption, stabilité politique et état de droit.
- Le critère « social » mesure la performance sociale et sociétale, notamment en matière de modes de vie, cohésion sociale, démographie et capital humain.
- Enfin, le critère « environnement » mesure la performance en matière d'empreinte carbone, efficacité énergétique et croissance verte. Les sous-piliers du « social » et de l'« environnement » sont construits par Groupama AM à partir d'une sélection de données macroéconomiques disponibles.

NOTER LES ENTREPRISES : ANALYSE QUANTITATIVE

Les données et les outils ont toujours été un axe majeur de la stratégie ESG. En 2019, les outils sont repensés, en collaboration avec les équipes de gestion, afin d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage.

Grilles ESG quantitatives

A partir des données provenant de nos fournisseurs ESG, nous construisons des grilles de données quantitatives en fonction des enjeux clés ESG que nous avons déterminés en interne à travers notre analyse qualitative.

Des outils propriétaires

Les données ESG, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM.

Ils disposent ainsi des outils propriétaires « NotesESG©» et « AvisRecherche© », qui leur permettent de visualiser à la fois les études macro-économiques et fondamentales, et les notations sur les critères E, S et G. Ces outils permettent d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension.

Ainsi, nous sélectionnons et pondérons, pour chaque secteur, les critères que nous considérons pertinents et matériels.

Cette démarche nous permet de disposer de notations quantitatives sur de larges univers d'émetteurs disponibles à l'investissement.

NOS INDICATEURS ESG & ENVIRONNEMENTAUX

Un produit d'investissement ESG se doit aujourd'hui de démontrer sa performance ESG à travers la publication d'indicateurs ESG dans ses reportings. Ces indicateurs ne sont pas normés comme peuvent l'être le suivi d'une performance financière d'un fonds, pour autant certains éléments sont de plus en plus communément utilisés :

- **Note Moyenne ESG :** Il 'agit de la moyenne pondérée des notes ESG des entreprises en portefeuille. Ces notes ESG proviennent soit de fournisseurs de données ESG externes, soit d'un système de notation interne, propre à la société de gestion. Elles ne sont ainsi pas comparables d'une société de gestion à l'autre. C'est un élément quantitatif essentiel qui permet de se positionner par rapport à un indice de référence ou à un univers d'investissement.

- **Intensité Carbone :** L'intensité carbone correspond à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre, rapportées à la moyenne par millions d'euros de CA pour les entreprises et rapportées au PIB pour les Etats.

- **Alignement à une trajectoire climatique :** Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur d'alignement à une trajectoire climatique, qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à tel ou tel scénario.

Nous nous appuyons sur différents indicateurs pour analyser le positionnement actuel du business model d'une entreprise :

- **Net Environnemental Contribution (NEC) :** Pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à +100%, le +100% étant la meilleure performance actuellement réalisée. Cet indicateur permet de mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise avec la transition énergétique et écologique à un instant t. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat. Cet indicateur avancé est cohérent avec la taxonomie européenne faisant le bilan net des activités « vertes » et des activités « brunes ».

- **Part verte :** pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. Le fournisseur de données de Groupama AM se fonde sur les critères de la taxonomie européenne pour estimer la part verte des entreprises.

FOCUS BIODIVERSITE

Au regard de l'enjeu que représente la biodiversité, dès 2020, Groupama AM a lancé plusieurs chantiers internes sur cette thématique et a participé à plusieurs groupes de réflexions de Place.

Sur les exercices 2021/2022 , la biodiversité a été placée au cœur de la stratégie ESG et les différents chantiers internes associés ont abouti à **la sélection** à la suite d'un appel d'offre **d'un fournisseur de données d'empreintes Biodiversité** ainsi que **le renforcement de l'enjeu de biodiversité dans notre analyse environnementale,** faisant désormais l'objet **d'un pilier distinct.**

L'indicateur d'« Empreinte Biodiversité » (appelé *Corporate Biodiversity Footprint*) permet de mesurer l'impact sur la biodiversité des entreprises à travers leurs activités et ce tout au long de leur chaine de valeur. Cet indicateur est exprimé en km2 par MSA ; la MSA est une unité de mesure permettant d'évaluer l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités et les pressions humaines.

La méthodologie du *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) intègre les quatre pressions les plus matérielles sur la biodiversité terrestre :

•L'occupation des sols

•Le changement climatique

•La pollution atmosphérique causée par les émissions d'azote et de soufre atmosphérique

•La pollution de l'eau douce causée par le rejet de composés toxiques dans l'environnement

A partir des données liées aux flux de produits achetés et vendus par une entreprise et pour chacun de ces flux, des pressions environnementales vont être calculées en utilisant les bases de données scientifiques d'analyse de cycle de vie. Ensuite, ces pressions sont converties à partir de fonctions de dommages en impact exprimés dans l'unité de mesure en km2/MSA. Enfin, les résultats des différents impacts sont agrégés en un impact absolu global.

A ce jour, les impacts positifs ne sont pas pris en compte dans la méthodologie. Par conséquent, l'indicateur est toujours négatif. Plus l'empreinte Biodiversité est négative, plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important.

A noter que la méthodologie d'empreinte Biodiversité n'est pas totalement exhaustive. En effet, elle ne couvre pas la pression concernant les espèces invasives ni les impacts sur la biodiversité marine.

RISQUE DE DURABILITE

1) LA LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les risques de durabilité sont définis comme tout « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ». On les retrouve chez Groupama AM dans la liste des Grands Risques ESG, mise en place en 2014. La liste des Grands Risques ESG est validée au sein d'un comité dédié : le Comité des risques de durabilité.

Ainsi, Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG :** la liste des Grands Risques ESG.

Les émetteurs intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les émetteurs pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un downgrade significatif de la part des agences de notation financière.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et dont la controverse a été validée par notre recherche interne.
- les entreprises dont la gouvernance est notée «Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des 4 critères considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

A chaque nouvelle entrée, l'analyste détermine des « triggers » (signaux déclencheurs de sortie), qui sont systématiquement revus tout les six mois.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent pas émettre une recommandation « action » à l'achat ou une recommandation « crédit » assortie d'une perspective positive.

RISQUE DE DURABILITE

2) POLITIQUE D'EXCLUSION CHARBON

Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 1,5°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels. Or, le charbon joue un rôle central dans l'augmentation de la température et des changements climatiques car il s'agit de la principale source de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, Groupama AM a décidé en 2019 de mettre en place une politique d'exclusion charbon accessible ici.

Groupama AM a mis en place dès 2019 une politique d'exclusion du secteur du charbon, afin de diminuer son exposition aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Il s'agit d'une politique d'exclusion stricte car elle s'applique à tous les portefeuilles gérés directement par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction explicite et contraire du client. Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités liées au charbon thermique, c'est-à-dire aux activités d'extraction du charbon et à la production d'énergie à partir du charbon.

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande Urgewald qui publie la Global Coal Exit List des entreprises les plus exposées.

L'équipe de Recherche interne Groupama AM revoit les résultats fournis par Urgewald, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la Global Coal Exit List.

Si nos conclusions sont en phase avec les données provenant de la Global Coal Exit List alors même que l'entreprise a déterminé des objectifs de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour respecter un scénario 1,5°C, la valeur sera exclue de nos expositions actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance.

La liste finale est validée par le Comité des Risques de durabilité qui se réunit quatre fois par an. La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM sauf instruction contraire du client (dans le cadre de mandats ou de fonds dédiés).

Critères d'exclusion :

Chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité > à 20% sur le charbon

Production annuelle de charbon > 20 millions de tonnes et capacité installée des centrales au charbon > 10 GW

Nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon

FONDS LABELLISE ISR

Le fonds a été labellisé en 2021

Caractéristiques du fonds*

Stratégie dominante : Best-in-universe

Stratégie complémentaire : Exclusion et Engagement

Classe d'actifs principale : Dette obligataire émise par des émetteurs privés et quasi publics des pays de l'OCDE

Exclusions appliquées par le fonds : Charbon ; Autres : Liste des Grands Risques ESG

Processus de gestion

Il repose ainsi sur des engagements ESG précis :

•Une sélection au sein d'un univers d'investissement construit en pratiquant une exclusion sur des considérations extra-financières :

-Des valeurs controversées ou dont la gouvernance est jugée très mauvaise

-Des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM (extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon, armes controversées (bombes à sous-munition et mines anti-personnel)

-Et des valeurs les moins bien notées selon notre filtre quantitatif ESG (20% des moins bonnes notes ESG, classées en Quintile 5 dans une approche « best-in-universe »)

•Un taux de couverture et de suivi ESG minimum de 90% du portefeuille.

*Les informations concernant l'ensemble des caractéristiques ESG sont à retrouver sur le site de Groupama AM dans la rubrique publication de la page dédiée au fonds.

Indicateurs ESG

Le portefeuille se donne des objectifs de performance mesurés via cinq indicateurs :

- L'**intensité carbone** pour le pilier environnement.
- Le **pourcentage d'émetteurs ayant une politique en matière des droits de l'Homme** pour le respect des droits Humains
- Le **nombre d'heures de formation dispensées par salarié et** le **pourcentage de création nette d'emplois** pour le pilier social/sociétal
- Le **pourcentage d'entreprises ayant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance majoritairement indépendant** pour le pilier gouvernance.

Le portefeuille vise une performance positive sur deux des cinq indicateurs ESG suivis :

- le pourcentage d'entreprises ayant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance majoritairement indépendant
- la mise en place d'une politique en matière des Droits de l'Homme .

REPORTING POUR LE FCP GROUPAMA OBLIG EURO

Au 30/09/2022 :

Indicateurs ESG

INTENSITE CARBONE

287

SCORE ESG GLOBAL

86

SCORE DES PILIERS E, S ET G

Environnement	85
Social	83
Gouvernance	70

Source : Icerberg Data Lab, calculs Groupama AM

Source : Groupama AM

Indicateurs Climat

NEC (CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE NET)	PART VERTE	ALIGNEMENT A UNE TRAJECTOIRE CLIMATIQUE
0%	**2%**	**2,37°C**

Dans son rapport ESG – Climat 2022, Groupama AM a publié sa stratégie d'alignement à l'Accord de Paris. En revanche, nous ne publierons pas de stratégie spécifique pour chacun des OPC dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros en 2022.

Concernant la stratégie d'alignement biodiversité, elle ne sera pas publiée en 2022 en raison des limites méthodologiques identifiées et évoquées dans la rubrique « Focus : Biodiversité » et dans l'attente de la publication des nouveaux objectifs des accords internationaux de la Conférence des Parties sur la diversité Biologique signataires de la Convention sur la diversité biologique.

GLOSSAIRE

ESG :

ESG fait référence aux critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux, et de Gouvernance dans la gestion des investissements et des entreprises.

ISR :

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance à la gestion financière. On parle aussi « d'application des principes du développement durable à l'investissement ». Cette typologie de gestion cherche à concilier performance économique, impact social et impact environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable.

Accords de Paris :

Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

Règlement SFDR:

Le règlement européen sur la Finance Durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

Objectifs de développement durable :

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent notamment de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles et 244 indicateurs de pilotage, destinés en premier lieu à l'action publique. Pour autant, les acteurs privés, que ce soient les entreprises ou les investisseurs, cherchent de plus en plus à montrer leurs contributions spécifiques à ces ODD.

Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité:

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux. Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

Risques de durabilité :

Evènement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (également appelé matérialité financière). Il s'agit par exemple des impacts financiers suite à un accident industriel, à des accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.

AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.fr. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris
Tél.: 01.44.56.76.76
Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93
Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris
Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com